



Charte des mariages

Engagement de convivialité

Cher(e)s futur(e)s marié(e)s,

Vous avez choisi de célébrer votre mariage à Villeneuve la Garenne. Les élus et moi-même vous félicitons et sommes heureux de vous accueillir afin de célébrer cette union civile.

L'émotion et la joie qui accompagnent un moment aussi important doivent, dans les lieux publics et leurs abords immédiats, s'exprimer sans exubérance, dans le respect des valeurs et du fonctionnement de l'institution communale et de toutes les sensibilités. C'est la garantie pour chacun à un droit égal à profiter de l'espace mis à sa disposition et d'une jouissance tranquille des lieux.

Vous vous engagez ainsi à respecter et à faire respecter le règlement intérieur des mariages de notre commune en signant la présente charte.

**J'attire votre attention
sur les points suivants :**

- 1** Respecter les horaires choisis pour votre célébration
- 2** Respecter les règles du code de la route
- 3** Respecter les règles de stationnement

A ce titre nous vous invitons à stationner vos véhicules dans le parking public situé rue des Anciennes Ecoles.

- 4** Respecter la salle des mariages ainsi que la mairie

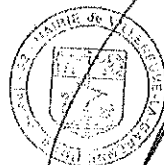
Lors de votre présence en mairie et aux abords, il est important pour vos invités et vous-même d'adopter une attitude calme et respectueuse.

Pour vous libérer de cette tâche, vous désignerez l'un de vos invités, parent ou témoin par exemple, en tant que référent. Celui-ci se mettra en rapport direct avec le maître de cérémonie dès votre arrivée.

Je vous remercie bien sincèrement de l'attention que vous porterez au respect de ces engagements et vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur.

Les futur(e)s époux(ses)
(Lu et approuvé)

Pascal Pelain



Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole
du Grand Paris



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20230801-SJ_2023_07_04-AR
Date de télétransmission : 01/08/2023
Date de réception préfecture : 01/08/2023